VILLE DE GAP
HAUTES-ALPES

N° D2026_10_530

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 15 OCTOBRE 2026

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 13 avril 2026 visée en Préfecture le 16 avril 2026 ;
- Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature de Monsieur MEDILI, Adjoint au Maire en date du 02 avril 2026 ;
- Vu le marché n° 2024240071 pour les travaux de réhabilitation de l'école Lareton conclu avec le groupement MV ARCHITECTES (13090) notifié le 7 mars 2024 ;
- Vu l'article R. 2194-8 du Code de la Commande Publique, autorisant les avenants de faible montant ;
- Vu la demande de la Direction des Bâtiments exprimant le besoin d'effectuer des études complémentaires dans le cadre de la mission de maîtrise d'œuvre, afin d'intégrer au projet les prestations nécessaires à l'atteinte des critères de performance énergétique du label « BBC Rénovation »
- Considérant que cette modification des besoins doit être actée par voie d'avenant.

DÉCIDONS

ARTICLE 1 :
Il est conclu un avenant n°1 avec le titulaire du Marché subséquent MV ARCHITECTES (13090) pour le marché n°2024240071.
Le présent avenant a pour objet la réalisation d'un complément de mission confié au co-traitant ADRET.

ARTICLE 2:
L'incidence financière du présent avenant n° 1 s'élève à + 1 000,00 € HT (soit + 5,36 %), portant le montant global du marché de 79 420,00 € HT à 80 420,00 € HT. La rémunération du co-traitant ADRET est portée de 18 660,84 € HT à 19 660,84 € HT.
La répartition financière de l'acte d'engagement s'établit comme suit :

Intervenants/ Prestations	Montant initial du marché	Incidence Avenant n° 1	Nouveau Montant HT
ADRET (Co-traitant)	18 660,84 € HT	+ 1 000,00 € HT	19 660,84 € HT
Autres membres du groupement (Inchangé)	60 759,16 € HT	0 € HT	60 759,16 € HT
TOTAL DU MARCHÉ	79 420,00 € HT , soit 95 304,00 € TTC	+ 1 000,00 € HT soit 1 200 € TTC	80 420,00 € HT, soit 96 504 € TTC

Incidence financière : + 5,36 %

ARTICLE 3:
Toutes les clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestations.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca 13002 MARSEILLE) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

ARTICLE 4:
Monsieur le Directeur Général des Services Techniques Directeur des bâtiments sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 15 OCTOBRE 2026

Le Maire-Adjoint

MAIRIE DE GAP (Hautes-Alpes)

Jean-Pierre MARTIN

Transmis en Préfecture le : 19 OCT 2026
Publié ou notifié le :

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca 13002 MARSEILLE) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

S²LO

Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique

ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)
Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**D2026_10_530**
Objet :	**Avenant n?1 - MV ARCHITECTES - march? 2024240071 - r?alisation d'un compl?ment de mission confi? au co-traitant ADRET**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-10-15 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-210500617-20261015-D2026_10_530-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	943 o
Nom métier : 005-210500617-20261015-D2026_10_530-AI-1-1_0.xml		
Document principal (Acte individuel)	application/pdf	84 Ko
Nom original : D_19929.pdf		
Nom métier : 99_AI-005-210500617-20261015-D2026_10_530-AI-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	19 octobre 2026 à 10h51min08s	Dépôt initial
En attente de transmission	19 octobre 2026 à 10h51min09s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	19 octobre 2026 à 10h51min09s	Transmis au MI
Acquittement reçu	19 octobre 2026 à 10h51min21s	Reçu par le MI le 2026-10-19